

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 182-25 C

Objet : RD - Approbation d'un avenant au Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry 2022-2028

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 182-25 C

objet **RD - Approbation d'un avenant au Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry 2022-2028**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle qu'en 2022, Grand Chambéry, ses communes membres et le Département de la Savoie ont validé une enveloppe de financement du Département pour un montant total de 14 800 000 € qui a été fléchée de la manière suivante :

- 30 % en faveur de l'agglomération de Grand Chambéry (soit 4 400 000 €),
- 70 % en faveur des communes de l'agglomération (soit 10 400 000 €), répartis au prorata de la population INSEE :
 - o Chambéry : 4 500 000 €,
 - o La Motte-Servolex : 930 000 €,
 - o La Ravoire : 680 000 €,
 - o Cognin : 480 000 €,
 - o Saint-Alban-Leysse : 470 000 €,
 - o Challes-les-Eaux : 440 000 €,
 - o autres communes : 2 900 000 € restants.

Répartition totale et initiale de l'enveloppe

Actions	Montant initial	Dont Grand Chambéry
1.1 – Mobilité douce	775 000 €	775 000 €
1.2 – Alimentation	380 000 €	55 000 €
1.3 – Agriculture/Forêt	50 000 €	20 000 €
1.4 – Environnement	50 000 €	0 €
1.5 – Tourisme/Patrimoine	430 000 €	280 000 €
1.6 – Développement durable et transition énergétique	3 278 000 €	2 778 000 €
2.1 – Ecole et petite enfance	2 035 000 €	0 €
2.2 – Culture	2 640 000 €	0 €
2.3 – Développement social	1 540 000 €	0 €
2.4 – Sports/Jeunesse	1 930 000 €	300 000 €
2.5 – Aménagements urbains	1 400 000 €	0 €
2.6 – Développement local	192 000 €	192 000 €
3.1 – Reste à affecter	100 000 €	0 €
TOTAL	14 800 000 €	4 400 000 €

Le Département a sollicité Grand Chambéry au printemps 2025 afin de dresser un premier bilan dans l'exécution de ce contrat et de proposer des réaffectations de crédits en fonction de l'avancée des actions.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- une réalisation conforme des opérations fléchées pour la commune de Chambéry,
- une sur-réalisation des opérations fléchées pour les 37 autres communes du territoire notamment pour les actions 1.5 (tourisme/patrimoine), 2.1 (école et petite enfance) et 2.4 (sports/jeunesse),
- une sous-réalisation des opérations fléchées pour Grand Chambéry.

Nouvelle répartition de l'enveloppe totale de 14 800 000 € dans le cadre de l'avenant

Actions	Montant initial	Montant attribué juin 2025	Montant issu de l'avenant	Dont Grand Chambéry
1.1 – Mobilité douce	775 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €
1.2 – Alimentation	380 000 €	43 213 €	280 000 €	55 000 €
1.3 – Agriculture/Forêt	50 000 €	5 998 €	50 000 €	40 000 €
1.4 – Environnement	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €
1.5 – Tourisme/Patrimoine	430 000 €	240 000 €	830 000 €	456 784 €
1.6 – Développement durable et transition énergétique	3 278 000 €	893 268 €	2 278 000 €	1 465 600 €
2.1 – Ecole et petite enfance	2 035 000 €	2 441 000 €	2 935 000 €	0 €
2.2 – Culture	2 640 000 €	770 100 €	2 570 000 €	0 €
2.3 – Développement social	1 540 000 €	634 650 €	1 610 000 €	0 €
2.4 – Sports/Jeunesse	1 930 000 €	1 895 672 €	2 730 000 €	623 216 €
2.5 – Aménagements urbains	1 400 000 €	200 000 €	1 020 000 €	0 €
2.6 – Développement local	192 000 €	64 000 €	192 000 €	192 000 €
3.1 – Reste à affecter	100 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	14 800 000 €	7 442 901 € <u>Soit 50 %</u>	14 800 000 €	3 087 600 €

Réfaction et ventilation de l'enveloppe de Grand Chambéry

Considérant que l'objectif est d'employer au mieux les fonds disponibles et que les différents échelons locaux agissent de manière complémentaire, Grand Chambéry a proposé au Département une réfaction de son enveloppe fléchée au bénéfice de l'ensemble des communes.

L'effort financier opéré par Grand Chambéry au bénéfice des communes s'établit au final à 1 312 400 €, soit 30 % de son enveloppe initiale, avec un reste affecté de 3 087 600 €.

L'enveloppe de 3 087 600 € de Grand Chambéry est scindée en deux :

- 926 000 € fléchés au bénéfice d'autres partenaires institutionnels considérant que les projets qu'ils portent directement présentent un intérêt qui dépasse le champ strictement local ou communal :
 - o 176 000 € afin de financer le projet de diversification avec la construction d'une tour multi-activité à Aillon 1000 (compétence SMSB),
 - o 250 000 € afin de financer le projet de réhabilitation des Nivéoles porté par Aillon-le-Jeune (soutien cumulé de Grand Chambéry de 650 000 € pour ce dossier),
 - o 500 000 € (dont 200 000 € sollicités par le SIVOM des Bauges et 300 000 € proposés par Grand Chambéry) afin de financer les travaux du gymnase des Bauges portés par le SIVOM des Bauges,
- 2 161 600 € pour le financement des actions de Grand Chambéry :
 - o l'enveloppe de 40 000 € sur l'action 1.3 pourra également être affectée directement aux communes le cas échéant au regard des enjeux en matière de bois/énergie.

Réfaction enveloppe Grand Chambéry	Montant initial	Proposition d'avenant	Variation et transfert	Dont bénéfice Grand Chambéry	Dont autres bénéficiaires proposés par Grand Chambéry
1.1 – Mobilité douce	775 000 €	255 000 €	-520 000 €	255 000 €	0 €
1.2 – Alimentation	55 000 €	Inchangé	Inchangé	55 000 €	0 €

1.3 – Agriculture/Forêt	20 000 €	40 000 €	+20 000 €	40 000 €	0 €
1.5 – Tourisme/Patrimoine	280 000 €	456 784 €	+ 176 784 €	280 784 €	176 000 €
1.6 – Développement durable	2 778 000 €	1 465 600 €	- 1 312 400 €	1 215 600 €	250 000 €
2.4 – Sports/Jeunesse	300 000 €	623 216 €	+ 323 216 €	123 216 €	500 000 €
2.5 – Aménagements urbains	0 €	Inchangé	Inchangé	0 €	0 €
2.6 – Développement local	192 000 €	Inchangé	Inchangé	192 000 €	0 €
SOLDE FINAL	4 400 000 €	3 087 600 €	-1 312 400 €	2 161 600 €	926 000 €

Vu la délibération n° 128-22 C du Conseil communautaire du 7 juillet 2022,

Vu la proposition d'avenant du Contrat départemental,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant au Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry 2022-2028,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document ultérieur à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **182-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'un avenant au Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry 2022-2028
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	AVENANT, Nouvelle répartition du contrat avec la part affectée à Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H33771H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33771H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025